

Pourquoi le classement de la basilique en monument historique fait-il polémique ?

Article rédigé par *cnews.fr*, le 18 octobre 2020

Source [cnews.fr] La décision de classer monument historique le Sacré-Cœur de Montmartre, prise par le préfet d'Ile-de-France mardi 13 octobre, suscite de nombreuses réactions. La basilique est en effet liée étroitement à l'histoire sanglante de La Commune de Paris, durement réprimée en 1871.

Pourtant, la construction du monument a été imaginée dès décembre 1870, par l'homme d'affaires catholique Alexandre Legentil et le peintre Hubert Rohault de Fleury. Leur projet s'inscrit dans un contexte national bien particulier, marqué par la défaite de la France lors de la guerre contre la Prusse et la capitulation de l'empereur Napoléon III en septembre 1870 à Sedan. En parallèle, les troupes françaises protégeant Rome ont été contraintes d'évacuer, menant à l'annexion de la cité pontificale par la nation italienne.

Face à ces «malheurs qui désolent la France» et aux «attentats sacrilèges commis à Rome contre les droits de l'Église et du Saint-Siège», Alexandre Legentil formule alors un «vœu» en janvier 1871. Il entend «faire amende honorable de nos péchés» et «obtenir de l'infinie miséricorde du Sacré-Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ le pardon de nos fautes ainsi que les secours extraordinaires». Pour cela, il promet de «contribuer à l'érection à Paris d'un sanctuaire dédié au Sacré-Cœur de Jésus».

Mais le 18 mars 1871, le soulèvement populaire de la Commune de Paris débute, lorsque le gouvernement d'Adolphe Thiers décide d'envoyer l'armée pour prendre des canons stockés par les Parisiens. Ces derniers repoussent les soldats, et le gouvernement finit par se retirer à Versailles. S'ensuit une période révolutionnaire dans la capitale isolée, avec la mise en place [de mesures sociales](#) et laïques. Une insurrection matée féroce par les autorités lors de la Semaine sanglante, du 21 au 28 mai 1871. Entre 20.000 et 30.000 Parisiens sont tués, et 40.000 arrêtés.

Une fois le «calme» revenu à Paris, Alexandre Legentil et Hubert Rohault de Fleury peinent toutefois à obtenir les terrains nécessaires pour ériger leur monument religieux. Ils font alors jouer leur réseau pour rendre ce projet «d'utilité publique». Un vote en ce sens a lieu en juillet 1873 à l'Assemblée nationale, qui compte à l'époque une majorité de député royalistes et catholiques, tenants [de «l'ordre moral»](#). Les débats sont âpres, l'opposition républicaine dénonçant notamment un bâtiment qui viserait à «expier les crimes des communards». Mais le principe de sa construction est finalement entériné par une loi.

Reste à déterminer le lieu. En 1870, au moment où il lançait son projet, Alexandre Legentil avait estimé qu'il «serait utile de créer une paroisse dans un des quartiers qui en manquent le plus, parce qu'on serait, par-là, plus sûr de l'appui de l'Archevêché, lequel est indispensable».

Retrouvez l'intégralité de l'article [en cliquant ici](#)

18/10/2020 06:00